

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Mauritanie	
TITRE DU PROJET : Consolidation de la « paix verte » en Mauritanie : appui à la coexistence pacifique entre les jeunes hommes et femmes réfugiées et des communautés d'accueil dans la région du Hodh El Chargui, en Mauritanie	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD (ONU) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés UNHCR (ONU) Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <u>Gouvernement :</u> Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) ; Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable OSC - Association des femmes maires de Mauritanie - Programme National de Volontariat Mauritanie (ministère de la Jeunesse) - ACCORD - ADICOR - AU SECOURS - SOS DESERT	
Durée du projet en mois¹ : 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : La région de Hodh El Chargui	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes²
 Initiative de promotion des jeunes³
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**PNUD : \$800 000****HCR : \$700 000****Total PBF : \$ 1 500 000**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :	PBF 3^{ème} tranche* (_%) :
PNUD: \$ 560 000	PNUD: \$ 240 000	XXXX : \$ XXXXXX
HCR : \$ 490 000	HCR : \$ 210 000	XXXX : \$ XXXXXX
Total :\$ 1 050 000	Total : \$ 450 000	XXXX : \$ XXXXXX
		Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :

Face aux constats de déficit des mécanismes locaux inclusifs de concertation pour la prévention des conflits liés à la pression sur les ressources naturelles et les dégradations environnementales, le projet a pour objectif de permettre la mise en place de mécanismes de concertation multiformes et inclusifs favorisant le brassage, la cohésion et le dialogue entre les populations hôtes et réfugiées autour d'activités communes de régénération de l'environnement. Ce projet accordera une importance particulière à la participation des femmes incluant également des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale, à travers un appui permettant de pleinement développer et exprimer le potentiel des femmes leaders dans ce cadre.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Avec l'appui du PBF, une série de dialogues, de focus groups et d'ateliers ont été organisés depuis 2020 pour documenter les causes et les déclencheurs des conflits dans la région ciblée par le projet en particulier. Ces dialogues ont permis de toucher 425 personnes issues des autorités locales, acteurs de sécurité, acteurs de la société civile, des jeunes et focus groups parmi les réfugiés et communautés d'accueil, notables et chefs de villages. Par ailleurs les résultats de ces études ont été validés dans le cadre d'un débat plus large associant l'administration, la société civile et les partenaires. Les organisations de femmes et de jeunes ainsi que les communautés de réfugiés consultées avec lesquelles le projet entend travailler ont été identifiées et consultées sur la base de leurs interventions antérieures dans la zone, leurs capacités à pénétrer la zone et la représentativité des groupes spécifiques en leur sein.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

En outre, les différentes études menées par le HCR en particulier le diagnostic de l'impact des réfugiés sur les communautés hôtes⁴, la cartographie des potentielles sources de conflits existant entre les réfugiés maliens et la population hôte dans la Moughataa de Bassikounou⁵ et l'analyse sur les causes de vulnérabilités de la jeunesse développée avec l'appui du PBF en 2021 ont constitué un processus de consultations continue avec les différentes parties prenantes. Des séances de planification communautaire participative ont également été menées dans le cadre du projet conjoint HCR-OIM financé par le PBF dans deux localités de la Moughataa. Ces exercices ont fait ressortir les besoins des femmes et des jeunes, notamment en matière de besoins d'existence ainsi que l'impact des dégradations environnementales. Ces études et analyses, menées auprès des populations et des autorités à des échelles diverses, ont fait ressortir diverses causes de tensions, conflits et frustrations, articulées autour de l'accès aux ressources, au manque d'engagement dans l'espace public et dans les processus décisionnels ainsi que de la faiblesse des opportunités économiques durables.

Ces différents constats sont à l'origine du besoin que vise à combler le présent projet : celui du renforcement de la présence des femmes et des jeunes réfugiés et des populations hôtes dans l'espace civique autour du défi commun de la préservation de l'environnement.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : Score 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 80%

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ : Le projet contribuera à améliorer la connaissance et la compréhension du rôle des femmes dans l'équilibre social et particulièrement dans la prévention et la prévention des conflits dans l'une des régions les plus peuplées et le plus exposées aux risques de tension. Dans ce cadre le projet permettra de faire des études pour documenter avec des données empiriques les liens entre la gestion des ressources naturelles, la paix et les besoins pratiques des femmes. Il permettra par ailleurs de mieux faire connaître le rôle de médiateur social interne joué par les femmes. Il permettra également de renforcer leur autonomisation à travers des initiatives vertes. Cette approche permettra aux populations qui subissent le plus les effets de la pression sur les ressources (femmes et jeunes) de renforcer leurs capacités sur la question en même temps qu'elles montreront à travers leur engagement civique qu'elles sont une force de changement, d'innovation, et que la région peut compter sur elles pour participer au renforcement de la cohésion sociale, la consolidation de la paix par la gestion conjointe, rationnelle et durable des ressources.

Le projet sensibilisera autant les jeunes hommes que les jeunes femmes à la gestion du « budget temps » afin que la charge de travail des femmes soit amenée ; que les hommes s'impliquent davantage (recherche de l'eau, du bois, gestion des ordures ménagères). Le projet s'efforcera de promouvoir une approche sensible au genre adaptée au contexte socio-culturel (Do No Harm), afin de valoriser le rôle des femmes et promouvoir un environnement permettant la présence et la prise d'initiative des femmes dans les espaces civiques.

⁴ Diagnostic de l'impact des réfugiés sur les populations hôtes, UNHCR, Décembre 2019, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/74057>

⁵ Cartographie des potentielles sources de conflits existant entre les réfugiés maliens et la population hôte dans la Moughataa de Bassikounou, Mauritanie, Janvier 2020, <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/87203>

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Degré de risque du projet⁸ : 1 : risque moyen pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Le projet contribue à l'effet 2 de la priorité stratégique 3 GOUVERNANCE du CPDD (Cadre de Partenariat pour le Développement Durable 2018- 2022. « Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, immigrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 1,3, 5, 8,10, 13, 16, 17

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p><i>Nom : Anthony Ngororano</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence : PNUD Mauritanie</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p> <p><i>Nom : Marie Stasopoulou</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence : HCR Mauritanie</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : Ousmane Mamoudou KANE</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p><i>Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion du Secteur Productif</i></p> <p><i>Nom :</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom : Anthony Ouedjig Beamab</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Coordonnateur Résident du SNI en Mauritanie</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Awa Dabo</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa :</i> <i>13 Dec 2021</i></p>

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'**analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La Mauritanie est affectée par l'instabilité au Sahel, notamment le risque d'expansion du terrorisme et de la violence armée, et plus particulièrement, le conflit au Mali. Les impacts de cette insécurité sont ressentis dans la région de Hodh Chargui, située à l'extrême sud-est de la Mauritanie, le long de la frontière malienne. La Moughataa de Bassikounou, est la plus peuplée de la région du Hodh Chargui, une zone semi-désertique de pastoralisme transhumant, qui souffre du manque d'infrastructures et de services de base. Elle abrite également le camp de réfugiés de Mbera, qui accueille environ 70 000 réfugiés maliens dépendants essentiellement de l'aide humanitaire depuis leur arrivée en 2012. Selon les projections du HCR et en raison de l'instabilité politique permanente au Mali, la population réfugiée ne retournera probablement pas de sitôt dans son pays d'origine. Selon le dernier recensement général de la population de l'habitat, la population de la Wilaya s'élève à 497,093 habitants. Avec l'arrivée des personnes déplacées en provenance du Mali, la population de la Moughataa de Bassikounou a plus que doublé et le ratio du nombre de têtes de bétail par habitant à Bassikounou est le plus élevé du pays. La dégradation de l'environnement, comme l'érosion et la déforestation causées par les activités humaines et d'élevage liées à l'agropastoralisme intensif, pousse les communautés à plus de tensions et de compétition pour les ressources. Cette situation, combinée au changement climatique observé avec des taux de précipitations supérieurs à la moyenne (environ 400 mm/an contre 350 mm/an au cours de la décennie précédente), a eu un impact négatif sur la gestion de l'eau, la production animale et agricole, et a également entravé l'accès routier aux marchés et aux services de base. Dans ce contexte, le maintien de l'inclusion et de l'égalité entre les communautés d'accueil et de réfugiés dans les activités socio-économiques devient plus difficile et le risque de déstabilisation de la région augmente.

Principales sources de conflits identifiées

L'analyse des fragilités et des risques effectués en 2019 par le Gouvernement et les Nations Unies, notamment l'analyse de l'impact des réfugiés sur les populations hôtes (UNHCR Mauritanie 2019¹⁰) de même que l'analyse des types et des causes de conflits dans la région de Hodh El Chargui (PNUD 2020 avec l'appui du PBF)¹¹ font ressortir trois grands risques interdépendants que l'on retrouve dans la région de Hodh El Chargui. Il s'agit de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la sous-région, des inégalités sociales et de la méfiance inter communautaire et des contraintes environnementales, notamment liés au changement climatique.

¹⁰ Diagnostic de l'impact des réfugiés sur les populations hôtes, UNHCR, Décembre 2019, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/74057>

¹¹ SOURCE / LIEN ?

Concernant le risque d'extrémisme violent, l'étude « Radicalisation et citoyenneté. Ce que disent 800 sahéliens - Rapport National Mauritanie »¹² insiste sur le fait que « *la crise au Mali est notamment venue fragiliser le mode d'occupation de l'espace frontalier déjà bouleversée peu avant l'indépendance. Et pour les enquêtés de Bassikounou et du Hodh oriental, les « déviations terroristes » des références religieuses trouvent leur origine au Mali.* ». Ainsi, ces risques touchent particulièrement les jeunes femmes et hommes, dont les difficultés d'insertion et le sentiment de marginalisation socio-économiques sont réels (Etude sur la vulnérabilité de la jeunesse, OIM/HCR 2021, avec l'appui du PBF). Ceci favorise les risques de conflit en lien avec les frustrations induites par des octrois d'aides perçues comme inégalement réparties.

L'espace civique des jeunes apparaît ainsi limité avec un faible accès à la gouvernance locale, à la vie économique auquel s'ajoute un corset familial et traditionnel parfois pesant. A titre d'exemple, les récents événements¹³ survenus dans la ville de Bassikounou suite à l'incapacité de l'Etat à répondre à un besoin de base (protection civile après un incendie) illustre le mécontentement sous-jacent et le manque de confiance accrue dans les structures de gouvernance, ayant résulté en des dégradations des infrastructures étatiques. Ceci met en exergue le besoin accru de renforcement des espaces civiques et de construction de projets communs.

Au regard du contexte et du rôle central de l'environnement dans cette région en proie à une désertification accrue et une pression croissante sur les ressources, le facteur environnemental constitue le levier sur le projet propose de s'appuyer comme outil de consolidation et de préservation de la paix sociale dans la zone.

Ces études confirment que les conflits autour des ressources naturelles sont principalement causés par la concurrence entre les populations réfugiées et les hôtes concernant leur usage. Ceci concerne en particulier le bois, l'eau et les pâturages. En outre, l'absence de mécanismes effectifs de gestion, d'allocation et de préservation des ressources naturelles au niveau local empêche une gestion durable et concertée tandis que l'incidence environnementale de ces usages (dégradation et non renouvellement des ressources), et qui sont sujets aux changements climatiques contribuent à accroître l'insécurité et à favoriser la montée des foyers de tensions. Ceux-ci nécessitent d'être atténués pour prévenir les conflits locaux liés à l'accès aux ressources naturelles dans cette région agro-pastorale.

Il faut dire que cette analyse met en exergue le fait que les principaux acteurs de la recherche et utilisation des ressources naturelles subissent en premier front les effets de cette pression sur les ressources. Il s'agit des femmes et des jeunes.

Les politiques nationales de promotion de la femme, de l'enfance et de l'équité et égalité du genre identifient ces différents défis économiques et sociaux et les classent comme facteurs favorisant les Violences Basées sur le Genre (VBG) et freinant l'autonomisation socioéconomique des femmes. Elles se fixent entre autres pour objectif d'autonomiser la femme par rapport aux contraintes sociales, économiques et culturelles, et de poursuivre les avancées enregistrées en matière d'intégration de la

¹² Études des perceptions des facteurs d'insécurité et d'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel, 2016, Center for Humanitarian Dialogue/UNDP, <https://sahelradical.hypotheses.org/radicalisation-et-citoyennete-en-mauritanie#rapportPDF>

¹³ Avril 2021

dimension genre dans les politiques et stratégies nationales et interventions de développement. Les actions à réaliser pour atteindre cet objectif sont centrées entre autres sur le renforcement des capacités en matière de conception et de suivi des programmes au niveau central et décentralisé, l'amélioration du statut social, juridique et économique de la femme, la promotion d'un environnement favorable à l'égalité de genre dans l'emploi et l'amélioration du statut social, juridique et économique de la femme¹⁴.

La concurrence pour les pâturages, le fourrage et les sources d'énergie crée des tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil

La Moughataa (département) de Bassikounou, a accueilli le plus grand nombre de réfugiés maliens dans le Sahel. Le camp de réfugiés de Mberra, à 20 km de la ville de Bassiknou, accueille aujourd'hui 67 155 réfugiés (36 659 femmes et 30 796 hommes)¹⁵, soit plus que la population locale de la Moughataa. L'économie locale est principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'eau, les pâturages et le bois. Les ménages des communautés locales mauritaniennes ont traditionnellement tiré une grande partie de leurs revenus de leur exploitation. Le nombre croissant de personnes et de bétail lié à l'afflux récent de réfugiés, dont les moyens de subsistance dépendent également de l'exploitation de ces mêmes ressources dans le camp, a augmenté la pression sur ces ressources. Cette situation a également engendré des conflits entre éleveurs et agriculteurs, notamment pendant les saisons de transhumance et les périodes de soudure. En particulier, les points d'eau et les pâturages dans les couloirs de transhumance sont des zones de tensions croissantes entre les éleveurs des deux communautés. Au niveau local, d'autres tensions sont apparues en rapport avec la collecte de bois de chauffe et de paille, entraînant la réduction du couvert végétal, et en rapport avec les feux de brousse dans les zones autour du camp qui ont ponctuellement conduit à la stigmatisation des réfugiés accusés de dégrader davantage l'environnement. La collecte de bois et de paille est interdite pour les non-nationaux et la tension autour de ces ressources utilisées pour le bétail et les activités quotidiennes devrait s'accroître, surtout après la saison des pluies. Si une tolérance existe pour la collecte des ressources, la diminution de la disponibilité des ressources tend à favoriser les tensions. Quelques cas de tensions entre des réfugiés collectant du bois en dehors du camp et étant convoqués par les locaux ont été rapportés aux ONG.

En outre la pandémie de COVID-19, a favorisé une concentration massive de bétails sur des surfaces réduites dans la région, du fait de la fermeture des frontières empêchant les mouvements normaux de transhumance. La surcharge pastorale a accentué la compétition autour des ressources et la dégradation des ressources naturelles en place (réduction progressive du couvert végétal, érosion des sols, ensablement des terres arables).

¹⁴ Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre

¹⁵ UNHCR, Données au 31 juillet 2021

Les jeunes et les femmes sont exclus des plateformes et mécanismes traditionnels de médiation et de prise de décision (espaces civiques)

Les jeunes femmes et hommes des communautés d'accueil et de réfugiés sont souvent exclus des plateformes de prise de décision définissant les priorités locales. Certains facteurs contribuent à accroître les griefs liés à la perception d'un accès inégal aux moyens de subsistance, aux ressources naturelles et aux opportunités offertes par l'aide humanitaire et de développement. En vertu du droit coutumier, les autorités locales et traditionnelles contrôlent la vente, la distribution et l'allocation pour un accès personnel et communautaire aux terres agricoles et aux zones de pâturage. Les jeunes hommes et femmes sont souvent exclus de l'accès aux ressources naturelles et aux terres communes, et se sentent désavantagés et marginalisés en raison de ce manque de justice et de participation. Bien qu'aucun conflit ouvert ou crise n'ait été observé, et que la médiation ait été assurée jusqu'à présent par les comités de village et les personnes âgées, le risque d'escalade demeure. Les jeunes femmes sont largement sous-représentées dans les structures de médiation locales. Dans la Moughataa, 74 comités villageois ont été mis en place. Lorsqu'ils sont saisis d'un conflit, une réunion est organisée avec un comité mixte et les chefs locaux. Ces comités sont de taille variable (environ 10-12 personnes) et comprennent souvent un (1) représentant des jeunes et quatre (4) femmes. Le conflit est souvent traité à leur niveau, sauf s'il y a une composante judiciaire, auquel cas il est transmis aux autorités compétentes. La médiation et les accords à l'amiable entre les parties sont généralement le moyen de résoudre les conflits.

En termes de participation des jeunes, les organisations locales de jeunes femmes et d'hommes représentant les jeunes, les locaux et les réfugiés sont actives à Bassikounou et dans le camp. Cependant, elles ne sont consultées que sur une base ad hoc par les autorités locales (réunions, événements) et non dans le cadre d'une collaboration continue pour soutenir le développement des jeunes leur permettant de défendre leurs besoins. Elles sont par ailleurs dépourvues de réelles capacités qui leur permettraient de participer effectivement et d'être entendus. Les inégalités de genre constituent un défi majeur dans les communautés mauritanienne et malienne, le rôle des femmes en tant qu'agents de la paix étant généralement ignoré ou sous-exploité, et surtout perçu comme lié à la gestion du foyer. Néanmoins, les femmes jouent un rôle clé dans la promotion de la cohésion et de la cohabitation sociales au niveau communautaire grâce aux réseaux informels de femmes existant dans les deux communautés qu'il convient de renforcer.

La gestion des ressources naturelles constitue la pierre angulaire des dynamiques de conflits externe et interne, fragilisant la cohésion sociale et le vivre ensemble

Un ensemble de facteurs imbriqués participent à cette situation de tension relative à la gestion des ressources naturelles. Elle a historiquement été fondée sur la coexistence de trois systèmes de production dans la majeure partie des régions du Sahel : un système pastoral, un système agricole, un système de pêche. Ces systèmes traditionnels de gestion des ressources ont reposé sur un certain nombre de pratiques, de normes et de hiérarchies sociales. Le déplacement des populations maliennes vers la Mauritanie est partiellement lié aux questions de ressources naturelles, comme souligné dans l'article paru dans la revue *Forced Migration Review* relatif aux mécanismes de résilience face au changement climatique : « *Several Malian refugees now living in the Mbera camp*

had been forced to move previously from their homes because of climate change, though they remained in their country. »¹⁶. La question des ressources naturelles et de l'environnement s'inscrit ainsi dans le faisceau initial des causes de déplacement ainsi que dans les problématiques durant le déplacement des populations en lien avec la cohabitation sociale.

Au rang des solutions apportées aux conflits, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits communautaires s'appuient sur un éventail de pratiques et d'acteurs dont les différents rôles se complètent. L'un ou l'autre de ces mécanismes peut être mis en avant relativement à la nature du conflit, des identités communautaires en présence, des enjeux en cours et de l'histoire dont est issue la situation conflictuelle. L'ensemble de ces acteurs et pratiques forment en réalité « un système de gestion des conflits » singulier, dans lequel les dimensions politiques, religieuses et spirituelles, historiques et sociales et d'égalité entre hommes et femmes s'imbriquent pour légitimer les décisions.

Cependant, les rapports sur le genre et la présence des jeunes au sein de ces mécanismes reste marginaux. Les organisations non gouvernementales offrent à ces jeunes et femmes une opportunité de pouvoir participer non seulement à la résolution des conflits mais aussi à la gestion de la communauté. Les limites des méthodes traditionnelles et des approches étatiques de la prévention et de la gestion des conflits communautaires ont favorisé la floraison d'une approche alternative de gestion des conflits promue par les ONG et les partenaires du développement local. Cette approche s'adosse aux principes du dialogue communautaire inclusif. Elle vise à créer des espaces de concertation et de dialogue mettant en interaction les différentes formes de légitimité présentes sur un territoire. En cela, ils peuvent impliquer selon les cas, les autorités traditionnelles, les associations (de jeunes et de femmes notamment), les élus communaux et les autorités judiciaires et dans le cas d'espèce, les populations réfugiées. Le processus de décentralisation initié en Mauritanie constitue une opportunité d'impliquer et d'ancrer institutionnellement à l'échelle locale ce type d'approche.

Cette stratégie permettrait d'enraciner davantage les programmes de prévention et de gestion de conflits dans des mécanismes endogènes dans lesquels se reconnaissent les communautés en conflit, dans le respect des principes d'égalité et de dignité humaine. De plus, forger des partenariats avec les OSC nationales et internationales permettrait de mieux coordonner leurs activités de dialogue et de réconciliation communautaire, notamment dans les zones ayant subi de fortes violences et autour des thématiques qui rassemblent.

Les effets du changement climatique constituent également un facteur non négligeable pour la stabilité, sachant qu'une proportion importante de la population active vit de l'économie agropastorale. Ainsi, la porosité des frontières conjuguée aux aléas climatiques, exacerbe les situations de tensions autour du partage des ressources naturelles, plus particulièrement dans les zones qui reçoivent des réfugiés, et peut engendrer de nouveaux conflits agriculteurs et éleveurs. Cette fragilité environnementale et le risque d'insécurité alimentaire qu'elle nourrit, engendrent une

¹⁶ "Resilience, adaptation and learning: Malian refugees and their Mauritanian hosts", *Forced Migration Review Issue 64: Climate crisis and local communities*, Juin 2020

tendance d'exode rural qui se traduirait par une surpopulation des zones urbaines à moyen terme, et très probablement un accroissement de l'insécurité en milieu urbain, si la courbe du chômage n'est pas inversée.

De plus, la frustration que vit une partie significative de la jeunesse par rapport à la vie politique, aux difficultés qu'elle rencontre à se faire entendre, à la perception de népotisme qu'elle dénonce, au manque d'opportunités et aux perspectives limitées, contribue à rendre cette génération plus susceptible d'être séduite ou forcée à rejoindre les groupes armés, le banditisme ou le trafic illégal. Plus fondamentalement, l'absence d'initiatives permettant l'implication accrue de la jeunesse dans la vie institutionnelle locale et créant des perspectives citoyennes pour elle, pourrait mener à une crise intergénérationnelle et de l'instabilité civile. Les zones frontalières de la Mauritanie et particulièrement le Hodh Chargui, sont directement affectées par leur proximité aux zones troubles du Mali.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁷, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

La Moughataa de Bassikounou est une zone prioritaire en Mauritanie pour tous les grands acteurs internationaux en raison de sa proximité avec la région du Sahel central, qui est en train d'implorer en raison des activités extrémistes, des conflits communautaires actifs, des multiples problèmes de sous-développement et de l'absence de l'État sur de grandes parties du territoire national. La Mauritanie est l'un des rares pays encore stables du Sahel. La région du Hodh El Chargui en particulier, qui fait face à plusieurs défis similaires à ceux des autres pays du Sahel, reste l'un des rares refuges pour les réfugiés du Mali.

Alignement avec le cadre de planification stratégique national

La préservation et la restauration des ressources naturelles constituent le principal objectif proposé par le projet, à travers un renforcement des cadres locaux de concertation pour prévenir les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans la région.

Les activités prévues par le projet s'inscrivent en complément avec les initiatives d'envergure nationale visant la stabilité de la Région du Hodh Chargui, et qui sont notamment conduites par l'Agence de la Grande Muraille Verte, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, entre autres. Elles sont alignées avec le cadre de coopération des Nations Unies, et spécifiquement les Programmes pays du PNUD et du HCR.

Spécifiquement, le projet est aligné à l'initiative UNISS et son Plan de Soutien - notamment dans son Domaine Prioritaire.4 : Renforcer la résilience au changement climatique, améliorer la gestion des ressources naturelles et réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire et le domaine prioritaire 5 : promouvoir l'accès aux énergies renouvelables. En outre, le projet s'inscrit dans le cadre du levier 3 de la SCAPP visant

¹⁷ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

la promotion de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Il est aligné avec le cadre de partenariat des Nations Unies pour le Développement Durable avec le Gouvernement à travers le produit 4 de l'effet 1 du 3ème pilier du CPPD (Gouvernance).

En outre, le projet s'inscrit également dans la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Mauritanie, notamment en ce qui concerne les priorités stratégiques relative à la création d'espaces de concertation à toutes les échelles pour une gestion intégrée de l'environnement, impliquant tous les groupes d'acteurs ; la promotion de l'accès durable aux services de base en lien avec la lutte contre la pauvreté par une meilleure gestion des ressources naturelles et la promotion d'un accès durable à une énergie durable et abordable. En mettant un accent sur la transformation des rapports de genre, le projet s'aligne à la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre.

Appropriation nationale

Dans le cadre de la pérennisation des acquis, la stratégie d'intervention du projet mettra l'accent sur l'appropriation et le leadership des acteurs et bénéficiaires communautaires (organisations de femmes et de jeunes). Dans ce cadre, le projet mettra un accent particulier sur la promotion des initiatives nationales conçues au niveau local par les communautés, ou les autorités locales ainsi que les ministères sectoriels impliqués dans les thématiques couvertes (administration du territoire, jeunesse, affaires sociales, développement rural et environnement). Il favorisera également l'écocitoyenneté en renforçant l'ancrage institutionnel des problématiques liés aux ressources naturelles.

Dans ce cadre, le projet a été formulé sur base d'un processus largement participatif d'identification des besoins à travers l'analyse des conflits qui a été conduite en 2020, et a été nourri des diverses études et consultations menées par les différentes agences du système des Nations Unies et leurs partenaires. A ce jour, sous le leadership des autorités locales et des leaders communautaires, ce dialogue s'est poursuivi avec les acteurs pour formuler des réponses programmatiques adaptés, et pérennes.

L'ancrage des interventions soutenues par le projet de Paix verte en Mauritanie dans les axes suggérées dans le cadre de ces consultations favorise l'appropriation par les acteurs et parties prenantes du projet. Ces acteurs et parties prenantes continueront à être impliqués dans la conception, l'exécution et la supervision des interventions tout en voyant leurs capacités renforcées. A cet effet, le mécanisme de gestion qui sera mis en place favorisera le pilotage de proximité des interventions en associant de près les femmes, les jeunes et les leaders des communautés concernés par les interventions. L'ancrage du projet au niveau de l'autorité territoriale locale favorisera une coordination véritable des interventions, et leur mise en complémentarité avec les initiatives similaires portées par d'autres intervenants. Cette approche visera à inscrire les associations des jeunes et des femmes au rang d'acteurs de poids au sein des collectivités territoriales, ce qui par ricochet augmentera leur taux de participation aux problématiques locales y compris de consolidation de la paix.

Alignement avec les objectifs d'éligibilité

L'étude conduite en 2019 sur les causes de fragilité en Mauritanie identifie l'accès aux ressources naturelles comme un des facteurs principaux de conflits.

Le projet est ainsi aligné aux priorités suivantes identifiées pour la Mauritanie dans sa demande d'éligibilité aux fonds du PBF : (1) la transformation des structures sociales

et institutionnelles abritant des suspicions et des conflits latents, à travers des dialogues inclusifs à plusieurs niveaux ; (2) le renforcement de la résilience des communautés, notamment en ce qui concerne les populations rurales face au changement climatique dans une perspective de stabilisation des zones à risque, notamment celles des couloirs de transhumance et des zones frontalières ; (3) la multiplication de l'entente intercommunautaire au niveau sous-régional pour prévenir la violence liée aux conflits communautaires.

Dans ce cadre le projet répond directement à cette menace en favorisant la consolidation de mécanismes pérennes de prévention de ce type de conflits, ainsi que la transformation des conflits existants en opportunité pour une paix durable à travers un dialogue inclusif.

En outre, le projet se focalise également sur l'augmentation de l'autosuffisance et est en ce sens conforme aux cadres stratégiques régionaux et de l'ONU, tels que la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), qui donne la priorité aux activités répondant aux besoins immédiats, tout en renforçant la résilience des personnes et des communautés dans le cadre d'un programme de développement à long terme.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Sur le plan stratégique le projet s'inscrit en complément des interventions en cours dans le cadre de l'Alliance Sahel pour une atténuation des facteurs de vulnérabilités dans la région.

Dans ce cadre les interventions visant la création d'espaces de dialogue consolideront des initiatives précédemment conduites par le PNUD, l'OIM, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, le HCR et leurs partenaires ayant permis la mise en place de médium de dialogue et des infrastructures communautaires de paix.

Spécifiquement les précédentes interventions ont permis l'installation d'une radio communautaire pour la paix dans la région, l'installation de centres/ espaces d'expressions civiques et citoyen à travers les centres d'écoutes, et le renforcement des infrastructures d'écoutes, et d'espaces d'expression civiques et citoyennes. Le projet complètera ces initiatives en les ouvrant plus largement aux populations réfugiées notamment, mais également en veillant à ce que les facteurs de conflits liés au foncier, et à la gestion durable de l'environnement soient traités par ce forum.

Lié aux actions de brassage permettant de renforcer la confiance et améliorer le climat de coexistence pacifique entre les populations des différentes communautés vivant dans le camp et les populations riveraines du camp, le projet bâtira sur les interventions en cours en matière de gouvernance locale participative à travers les groupes techniques régionaux qui seront mis à profit comme instance de coordination pour l'identification des zones prioritaires d'intervention pour les opérations de HIMO, plantation d'arbres et réhabilitation d'infrastructures communautaires. Par ailleurs le projet permettra d'élargir l'offre de services sociaux de base offerte par les autres investissements publics qui ne couvrent pas les communes les plus reculées du centre urbain, et qui sont les communes proches de la frontière avec le Mali notamment. Enfin, l'analyse des causes du conflit dans

la région a indiqué le risque de la forte concentration de service dans le camp au détriment de la population des communes avoisinantes, et le projet sera une des premières interventions visant à réduire cette disparité.

Projet	Donateur et budget	Objectif	Difference et complémentarité
BIT : Promouvoir un modèle de moyens de subsistance durables et de cohésion sociale à Bassikounou Moughataa à travers une formation en construction sur site. (11.2019 - 08.2021)	BPRM: \$ 3,030,830	Moyens de subsistance durables, cohésion sociale, formation professionnelle sur place, emploi des jeunes, construction/réhabilitation d'infrastructures publiques.	Autonomisation des jeunes ; dialogue intercommunautaire et médiation pour la résolution des conflits ; planification territoriale régionale intégrant les besoins spécifiques des jeunes et des femmes ; création d'emplois verts.
BIT : Promouvoir un modèle de moyens de subsistance durables et de cohésion sociale à Bassikounou Moughataa par le biais de programmes de développement économique local (LED) et de formations en construction sur site. (03.2020- 03.2021)	UNHCR: 1,083,319	Sustainable livelihoods, social cohesion, on-site vocational training, youth employment, public infrastructure construction/rehabilitation	
HCR - Renforcer la résilience des populations déplacées par l'instabilité dans le nord du Mali et soutenir la coexistence pacifique entre les communautés (2018-2021). Cela inclut, mais n'est pas limité à : - Étude sur la chaîne de valeur et analyse territoriale ; - Évaluation de l'impact des réfugiés sur la communauté d'accueil ; - Campagnes et activités de sensibilisation sur la coexistence pacifique dans la ville de Bassikounou ; - Amélioration de la coexistence pacifique par des projets de développement pour la communauté d'accueil ; - Développement d'activités génératrices de revenus pour les réfugiés. Formation professionnelle ('Chantier Ecole')	5.243.000 EUR European Union Emergency Trust Fund for Africa	Autonomie et coexistence pacifique	
HCR - OIM Consolidation de la paix à travers l'engagement des femmes et des jeunes et le	1,500,000 USD	Coexistence pacifique ; cohésion sociale	Ces interventions seront complétées par le projet proposé. Elles ouvrent la voie à des projets et des dynamiques

renforcement des capacités des communautés dans les zones frontalières de Hodh Chargui. (09.2020 -03.2022)			intercommunautaires. Le projet actuel s'appuiera sur les leçons apprises et les principaux défis pour maximiser son impact. Une attention particulière sera accordée à la zone d'intervention afin d'éviter les chevauchements.
FAO – OIM Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne (Mauritania)	1,550,000 USD	Coexistence pacifique, cohésion sociale, résilience population agro pastorale ; transhumance.	Les enseignements tirés des activités de structuration et de formation des communautés pour une meilleure prévention des conflits, de résilience et d'amélioration d'accès aux ressources naturelles contribueront à nourrir le projet. En particulier, de liens seront établis et les apprentissages des activités de formations des membres des comités villageois à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres ainsi que des divers ateliers de travail avec les comités villageois.
HCR – GIZ Renforcement des capacités pour une inclusion socio-économique renforcée des réfugiés, des demandeurs d'asile et des membres vulnérables des communautés d'accueil en Mauritanie (01.2021 - 08.2023)	BMZ 8,200,000 EUR	Coexistence pacifique ; cohésion sociale ; inclusion économique ; protection sociale ; moyens de subsistance/environnement	Liens afin d'assurer l'ancrage institutionnel du projet proposé dans une logique d'inclusion et capitalisation sur les acquis. L'analyse des chaînes de valeurs vertes en cours de développement dans le cadre de ce projet fournira également des pistes pour le développement de projets conjoints verts promouvant le vivre ensemble et le travail conjoint afin de préserver la paix
AfDB - Projet d'appui en faveur des pays membres du g5 sahel pour la lutte contre la pandémie à coronavirus (covid-19)		Appui réponse Covid-19 (EPI, vaccination, structures sanitaires); appui socio-économiques aux entrepreneurs (refugiés et communautés hôtes) ; résilience population agro pastorale .	Capitalisation sur l'appui aux acteurs dont les activités ont un impact sur l'environnement (exploitants agricoles, éleveurs nomades).

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif du projet est de faire de la participation et de l'inclusion active des femmes et des jeunes le principal moteur du changement et de contribuer à faire de la Moughataa de Bassikounou un espace pilote en matière de collaboration à travers des initiatives vertes contribuant à une meilleure participation citoyenne et à la réduction des pressions sur les ressources naturelles. L'approche de mise en œuvre mettra en exergue le rôle et la place privilégiée des femmes du début à la fin du processus.

Le projet vise à renforcer les dynamiques de prévention des conflits et de consolidation de la paix en donnant aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des communautés d'accueil et de réfugiés les moyens de collaborer étroitement les uns avec les autres sur des projets verts structurants et innovants afin de réduire les tensions liées à l'accès et la gestion des ressources naturelles. Le projet permettra de réunir ces populations dans des espaces dédiés et de leur donner l'opportunité de proposer des actions concrètes liés à la protection de l'environnement. La résilience écologique - entendue comme régénération du milieu au sens holistique, affecté par des facteurs humains (déplacement de populations), économiques (agriculture, élevage) et climatiques (désertification) - se situe ainsi au centre du projet, avec pour ambition de limiter les facteurs de tensions liées aux ressources naturelles. Pour ce faire, les jeunes (populations partiellement affectées par une dynamique de marginalisation socio-économique et en proie à une mutation sociologique¹⁸), et les femmes (population dont la participation à la prise de décision, la conception et la réalisation des projets restent limitée¹⁹) seront placés au centre afin de favoriser les approches ascendantes et nouvelles.

Afin d'atteindre le premier résultat, l'action sera mise en œuvre à l'échelle locale. Des réunions de sensibilisation seront organisées dans chacun des villages ciblés. L'action adoptera une approche multipartite en discutant avec tous les groupes et OSC ayant un intérêt dans la gestion des ressources de l'environnement, avec une attention particulière qui sera portée au leadership féminin et la prise de décision des femmes afin qu'elles occupent une place plus importante au sein des comités villageois. Le projet s'appuiera notamment sur les comités villageois ainsi que sur les clubs de femmes mis en place par des précédents projets, notamment ceux de l'OIM et du HCR. Ces comités et clubs sont chargés de la prévention des conflits, de la médiation et de la promotion de la coexistence pacifique. Le projet appuiera l'élaboration des processus de prise de décision collaboratifs, participatifs, respectueux du genre et informés, avec toutes les parties prenantes concernées. Grâce à cette approche ascendante, le projet

¹⁸ « La jeunesse mauritanienne est confrontée à d'importants risques, souvent exacerbés par les problématiques de développement dans une Mauritanie en pleine mutation sociologique où le passage de relai générationnel est en cours. La méfiance entre jeunes se nourrit des défis de la cohésion nationale dans le pays », BILAN COMMUN DE PAYS CCA, Le développement à l'épreuve de la pandémie de COVID-19, ONU Mauritanie, 2020

¹⁹ « En matière de promotion du genre et de participation des femmes et des jeunes, les défis sont multiples, et entravent l'atteinte d'autres objectifs compte tenu de la transversalité des questions de genre et de jeunesse. Les femmes étant parmi principales victimes de la pauvreté, de violations diverses des droits humains, et des conflits ; il est indispensable de promouvoir la sensibilité sexospécifique des initiatives en faveur du développement et de la paix. », *ibidem*.

garantira la prise en compte des réalités exprimés par les deux sexes au niveau de la localité. Le renforcement des capacités des membres des comités villageois et des clubs de femmes sur le genre les dotera de solides compétences et leur permettra d'être efficaces dans leurs fonctions. De cette façon, ces comités garantiront que les décisions tiennent compte du genre, qu'elles sont prises au niveau local et qu'il y a une application à long terme des accords au-delà de l'intervention. Les membres des comités compétents en matière d'égalité des sexes seront alors capables d'entreprendre des actions positives pour promouvoir l'inclusion de tous les individus en répondant aux préoccupations concernant l'inégalité et la discrimination entre les sexes, et en incitant les femmes à accroître leur représentation, leur participation active aux processus de prise de décision et leur autonomisation.

Pour parvenir au résultat 2, les groupes de femmes seront sensibilisés et formés sur les questions liées à la restauration des milieux. Ces groupes contribueront à la sensibilisation au sein des communautés, ce qui favorisera l'appropriation locale et la responsabilisation des acteurs, en particulier des jeunes et des femmes. Les opérations de plantation d'arbres, par communes et par villages, se concentreront sur un périmètre environnant le camp de Mbera (camp et 14 villages environnants) pour un impact local plus important, y inclus sur la cohésion sociale.. Ces activités seront réalisées selon des approches participative innovantes.

En outre, l'approche à « Haute intensité de main d'œuvre » (HIMO), qui favorise l'utilisation optimale des ressources locales, et maximise l'emploi et la distribution des revenus dans les zones rurales sera utilisée. Ceci se fera en lien avec les projets de la Grande Muraille Verte, et l'approche sera inclusive et participative afin de lier le développement communautaire et la cohésion sociale, ce qui constitue un facteur de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Dans la même logique, un modèle d'utilisation pérenne et de gestion des infrastructures et équipements sera développé et approprié par les comités villageois et les clubs de femmes. Elles contribueront au choix des infrastructures communautaires à réhabiliter (points d'eaux, périmètres maraichers, fourrages) selon leurs besoins et les solutions préconisées. Un des obstacles à la mise en place d'infrastructures inclusives est la prédominance des hommes dans les métiers associés à leur création et évidemment à leur maintenance. Pour pallier cet obstacle, le projet mènera des consultations avec des groupes d'utilisatrices diversifiées selon l'âge et le handicap, qu'en engageant davantage de femmes dans les équipes de travail. Un pool de femmes sera identifié pour participer à la formation sur la maintenance des ouvrages réhabilités, de sorte qu'elles puissent contribuer ne serait-ce qu'à la réparation des petites pannes. Cette démarche favorisera la prise en compte des besoins spécifiques et des habitudes d'utilisation de ces infrastructures par les femmes.) . Ce qui aura pour impact positif les aménagements tenant compte des différences entre les genres, l'accès et l'utilisation par les femmes et les filles, ainsi que les hommes et les garçons. En même temps, cette approche obéit au principe "Ne pas nuire", qui voudrait une attention particulière aux réalités. En outre, l'innovation du projet dans le renforcement du leadership des femmes pourrait être un moyen d'y arriver.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

Au regard de l'analyse des conflits exposés ci-avant qui place l'accès et la gestion des ressources au cœur des problématiques pouvant aboutir à des perturbations de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique, notamment lie à un manque de participation citoyenne

et ayant également un impact sur la durabilité des opportunités économiques, le projet a deux objectifs de haut niveau interconnectés :

- accroître la participation civique des femmes et des jeunes des deux communautés à la consolidation de la paix au niveau local, ce qui devrait réduire la discrimination et
- la marginalisation à l'endroit des femmes et des jeunes, et renforcer le mouvement associatif des femmes et des jeunes et donc, accroître leur participation conjointe et susciter la gestion commune et durable des ressources par les acteurs hôtes et réfugiés, ce qui devrait diminuer la violence intercommunautaire déclenchée par la compétition pour des ressources rares.

En effet, malgré le potentiel des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs de changement pour une cohésion sociale durable, ces derniers ne sont pas mis en avant ou réellement consulté sur les problématiques intercommunautaires même si en cas de conflit, ils sont souvent les premières victimes ;

- L'absence de gestion concertée des ressources naturelles qui se font de plus en plus rares par la pression que le mouvement des populations exerce sur elles ainsi que le manque d'espace d'échanges ayant un impact institutionnel permettant une action au-delà de l'échelle communautaire conduit à des tensions et un manque d'implication des populations (femmes et jeunes) dans la gestion efficace des ressources ;
- La préservation de l'écosystème souffre de l'absence d'initiatives vertes favorisant des mécanismes vertueux et durables, la majorité des activités économiques ayant un impact négatif direct ou indirect sur le couvert végétal, accrue par le déplacement des populations maliennes ayant trouvé refuge dans la région ;
- Les activités économiques vertes sont souvent initiées par des acteurs externes ou locaux mais isolés ne permettant pas un changement d'approche systémique durable et insérée dans une stratégie locale de préservation des ressources ;
- Les initiatives de sensibilisation à la protection de l'environnement ne favorisent pas toujours l'appropriation locale et la responsabilisation des acteurs, en particulier des jeunes et des femmes.

Ainsi, les hypothèses suivantes peuvent être formulées :

- Le renforcement des capacités des organisations des femmes et des jeunes et donc leur plus grande responsabilisation permettrait leur participation effective au sein mécanismes locaux de prévention des conflits et de médiation en matière d'accès aux ressources naturelles et de préservation de l'environnement afin de prévenir les conflits entre les deux populations, causés par la pression sur les ressources naturelles ;
- La réunion des différentes composantes de la société (jeunes, femmes, réfugiés) autour de la question de la gestion des ressources naturelles ainsi que le développement d'un ancrage institutionnel contribuera à créer des espaces d'échange, ce qui favorisera la coexistence pacifique.
- La régénération du couvert environnemental à travers des initiatives citoyennes conjointes favorisera la cohésion sociale, le sentiment de recherche commune et d'adoption des solutions, mais également multiplier les ressources et mitiger la pression. Une dynamique vertueuse pourra être créée mêlant une approche sociale et économique autour de la question de la gestion des ressources. Cela garantira l'appropriation et la pérennité de l'action proposée.

Sur la base de ce qui précède, la théorie du changement suivante peut être formulée :

SI les jeunes et les femmes issus de la population hôte et de la population réfugiée sont mobilisés et soutenus afin de développer et renforcer les mécanismes locaux de prévention des conflits et de médiation en matière d'accès aux ressources naturelles et de préservation de l'environnement ;

SI ces mécanismes de prévention contribuent à créer un lien organique avec les institutions locales sur les questions relatives à la protection de l'environnement, la gestion des ressources et les opportunités économiques vertes ;

SI les jeunes et les femmes, dans le cadre des espaces civiques, initient et promeuvent des projets conjoints de régénération du couvert environnemental en tant que vecteur de la coexistence pacifique entre les différentes communautés

ALORS les jeunes et les femmes seront des acteurs clés de promotion de la paix, de dialogue et de construction de projets durables, ce qui contribuera à une meilleure prévention et gestion des tensions liées aux ressources naturelles ;

PARCE QUE la coexistence pacifique et la cohésion sociale seront renforcées par l'appropriation de sujets centraux par l'ensemble des acteurs concernés ;

PARCE QUE les jeunes et les femmes seront dotés d'outils pour anticiper et résoudre par le dialogue, la médiation et par le développement de projets concrets, les problématiques liées à la gestion et à l'accès aux ressources ;

PARCE QUE un changement d'approche mêlant une participation citoyenne, ancrage institutionnel et développement économique autour de la question de la gestion des ressources sera initiée.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Le projet en renforçant les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits et de médiation en matière d'accès aux ressources naturelles et de préservation de l'environnement et en régénérant le couvert environnemental à travers des initiatives citoyennes conjointes va atteindre un résultat principal qui est celui de consolider la paix dans la région en agissant sur les causes de conflits inter communautaires et intracommunautaires. En outre, des activités de Leadership féminin ainsi que des sensibilisations en vue du changement de comportement et une gestion équilibrée entre les sexes seront mis en œuvre pour assurer la participation pleine et effective des jeunes femmes dans le projet. Ainsi les mécanismes de dialogue locaux inclusifs seront renforcés en matière de médiation autour des questions environnementales et de pressions sur les ressources naturelles ; les populations hôtes et réfugiées, et en particulier les groupes de jeunes hommes et femmes seront conjointement informés et sensibilisés sur la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement (écoles vertes ; volontaires environnementaux ; champions et

championnes de la paix verte) ; les groupes de jeunes hommes et femmes réfugiés et des populations d'accueil seront formés sur les techniques de restauration des milieux ; des opérations conjointes de plantage d'arbres seront organisées dans le cadre d'un partenariat durable entre les groupes de jeunes femmes et hommes, les collectivités territoriales, et le Gouvernement ; et des infrastructures communautaires seront réhabilitées (points d'eaux, périmètres maraichers, fourrages) conjointement par les groupes de femmes et d'hommes hôtes et réfugiés. En effet, le projet contribuera à fournir plus de capacités aux acteurs, notamment les acteurs communautaires, les mécanismes locaux de gestion et de prévention des conflits, les groupes de femmes et de jeunes âgés de 15 à 35 ans, les acteurs chargés de la mise en œuvre de la politique environnementale dans le pays et la région.

Le projet repose sur une logique évolutive, le renforcement de capacité et el développement effectif d'espaces civiques inclusif (résultat 1) contribuera au développement de projets structurants, innovants et répondant aux besoins locaux, en s'appuyant sur les capacités des populations, engagées conjointement pour une préservation de leur espace de vie et une diminution des tensions liés aux ressources naturelles (résultat 2).

Le projet se concentrera principalement sur le camp de Mbera et 14 villages environnants²⁰ afin d'avoir un impact maximal dans une aire où la coexistence pacifique est précaire et où l'environnement est particulièrement dégradé. Le projet s'appuiera sur les espaces civiques existants et fonctionnels de ces sites (comités villageois, clubs de femmes et clubs d'enfants).

Les 2 principaux résultats assignés à ce projet se présentent comme suit :

Résultat 1 : Le rôle des femmes hôtes et réfugiées de la Moughataa de Bassikounou est renforcé au sein des mécanismes locaux de prévention des conflits, de médiation et de cohésion sociale pour une meilleure gestion des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.

Ce résultat permettra de garantir la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans les espaces civiques. Le changement de comportement et une gestion équilibrée entre les sexes au niveau des comités villageois est essentiel pour ouvrir des espaces qui permettent aux femmes de s'émanciper dans la gestion des ressources. Par conséquent, l'action prônera la représentation des femmes et l'intégration de leurs perspectives et expériences dans le processus décisionnel au sein des comités villageois et les clubs de femmes. Les femmes participant à ces comités recevront un soutien technique et en matière de leadership spécifique, pour leur pleine participation aux processus de prise de décision. En outre, les membres de la communauté représentés dans les comités par ces femmes, seront sensibilisés afin qu'ils comprennent et soutiennent ce changement.

Produit 1.1 Les mécanismes de dialogue locaux inclusifs existants sont renforcés en matière de médiation et de prévention des conflits autour des questions

²⁰ Bassikounou, Fassala, Lehsey, Labiad, Baghdâd, M'bera 1 et 2, Aghour, Limgeasse, Libreini, Guismara, Saramassa, Mitrewaghe, et Hassy/Baty

environnementales et de pressions d'accès et gestion des sur les ressources naturelles et garantissent la participation pleine et effective des jeunes femmes

Activité 1.1.1. Développer un programme de leadership pour les femmes participant aux comités villageois et aux clubs de femmes.

En s'appuyant sur les interventions précédentes (PBF et autres), l'activité renforcera les capacités des clubs de femmes et des comités villageois via un programme de leadership. Le programme de leadership examinera les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans l'exercice du leadership et leur apportera des solutions et un coaching régulier. Il fournira des outils pour le renforcement de capacités, et inclura notamment des modules pour l'alphabétisation, la prise de parole en public, le développement de projet et une sensibilisation aux questions de genre en lien avec les OOD (5, 16, 17).

Activité 1.1.2. Former les membres des comités sur l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et la contribution des femmes dans les processus de paix (Résolution 1325).

Les femmes formées participeront à la sensibilisation à l'échelle communautaire. Elles valoriseront ainsi le rôle des femmes dans les processus de paix, tout en mettant en application et en usant les outils dont elles auront bénéficié. Ces dernières seront à même de définir leurs besoins et la manière dont elles approcheront les communautés afin de valoriser leur rôle. Des liens pourront être établis avec les délégations locales du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, afin de pérenniser cette approche et de l'ancrer institutionnellement.

Activité 1.1.3. Fournir un soutien technique aux comités villageois mixtes et aux clubs de femmes sur l'intégration des besoins stratégiques et pratiques des femmes dans le cadre des initiatives environnementales et de consolidation de la paix.

L'activité permettra de traduire en 'action' les acquis des activités 1.1.1 et 1.1.2. Elle permettra aux comités villageois mixtes et aux clubs de femmes de garantir de meilleures pratiques de gestion durable sensibles aux besoins stratégiques et pratiques des femmes. Cet appui pourra s'exercer de manière très concrète lors de la mise en œuvre des autres activités du projet, et notamment les activités 1.3.2, 2.1.2 et 2.2.2.

Produit 1.2. : Les groupes de femmes hôtes et réfugiées sont techniquement renforcés pour impulser la cohésion sociale au travers de leurs structures organisationnelles et des interventions autour des défis environnementaux

Activité 1.2.1. Former les groupes de femmes en tant que "Educatrices sociales" capables de prendre en charge la formation et l'assistance technique, et de suivre et conseiller les femmes en matière organisationnelle et environnementale.

Les clubs de femmes formées recevront plusieurs visites de coaching afin de développer des méthodes de formation des Organisations Communautaires de Base/coopératives/associations sur les droits des femmes, l'intégration du genre et l'équité entre les sexes essentiels à la cohésion sociale.

Activité 1.2.2. Soutenir les OCB/coopératives/associations pour l'intégration du genre dans leurs structures organisationnelles et leurs interventions de développement.

Les clubs de femmes formées, érigées en éducatrices sociales, organiseront des réunions avec les OCB pour les former et les soutenir dans la réforme de leurs structures organisationnelles et de leurs interventions afin de mieux intégrer les spécificités de genre

Activité 1.2.3. Elaborer deux (02) livrets de recommandations sur l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans les clubs de femmes et OCB

Le livret est un manuel simplifié traduit en langue locale pour soutenir les efforts des clubs et OCB dans la prise en compte du genre dans leur travail au quotidien.

Produit 1.3 : Les populations hôtes et réfugiées, et en particulier les groupes de jeunes hommes et femmes développent conjointement des projets visant la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement (écoles vertes, volontaires environnementaux, champions et championnes de la paix verte)

Activité 1.3.1. : Promouvoir l'éducation environnementale auprès des femmes et des jeunes (filles et garçons).

Le projet s'attèlera à promouvoir l'éducation environnementale au niveau des organisations des femmes et des établissements scolaires de la Moughataa de Bassikounou et favorisera les initiatives locales visant à promouvoir un cadre de vie sain et la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agira d'inspirer et éduquer les jeunes et les femmes sur les problématiques environnementales de leurs localités ; de renforcer la connaissance des valeurs économiques, culturelles, scientifiques et esthétiques des ressources naturelles ; et de promouvoir un esprit de conservation et une utilisation durable des ressources.

Outre les clubs de femmes, le projet visera les clubs d'enfants des écoles des 14 sites cibles ainsi que les 9 clubs des écoles du camp de Mbera. L'appui de la Direction régionale de l'Education Nationale et de la Direction régionale de l'Environnement sera recherché. Les clubs serviront de relais pour les activités vertes au sein des écoles ('greening' des institutions).

Activité 1.3.2. : Organiser une compétition 'champion/ne de la paix verte' récompensant les projets innovants visant à la préservation des ressources et la cohésion sociale.

Afin de valoriser les initiatives innovantes et citoyenne une compétition de champion/ne de la paix verte sera développée. Les femmes formées sur leadership useront des plateformes offertes par les espaces civiques au sein desquels elles interagissent pour appuyer l'organisation de cette compétition en collaboration avec les autorités locales et le partenaire de mise en œuvre. La sélection des champion/nes de la paix verte useront des critères liés à la responsabilité sociale et environnementale (impact environnemental, utilisation des technologies propres, fabrication de produits et services verts, favorisation de l'emploi local et des matières premières disponibles localement, entreprises solides et pérennes, conditions de travail décentes, etc.). Des liens pourront être établis avec les PME vertes développées par les interventions précédentes, notamment en termes de leçons apprises.

Activité 1.3.3. : Conduire une étude de la chaîne de valeur autour de la transformation et la valorisation des déchets solides sur la base desquels des secteurs d'interventions et des activités sont développés

Afin de contribuer à l'innovation et la co-gestion de projet visant à la réduction des tensions, la gestion communautaire des déchets aura un rôle central. Cette activité mettra en évidence la

participation communautaire, le zonage, l'évaluation des besoins en équipements et infrastructures, les intervenants et leurs rôles.

La mise en œuvre du programme de gestion des déchets se fera à travers la réalisation d'ouvrages, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place des outils de régulation et de gestion. Les espaces civiques renforcés constitueront là encore un lieu de débat et d'échange à même de favoriser le développement de nouvelles initiatives. Pour susciter une forte adhésion des femmes au projet, les démarches doivent être participatives : atelier de planification communautaire, entretiens avec les leaders d'opinions, les opérations communautaires de nettoyage des lieux publics (rues), l'organisation de journées de lancement du projet, les activités de sensibilisation de proximité. Aussi, cette participation communautaire reposera sur une sensibilisation de proximité effectuée par les organisations communautaires de femmes et de jeunes. Elle permettra d'entrer en contact direct avec les ménages et favorisera des discussions autour de la nécessité d'un changement de comportement. Parallèlement aux rencontres communautaires, des entretiens avec les conseillers communaux, les chefs de quartiers, les conseillers de quartier, les leaders de femmes et de jeunes et les services techniques devraient être organisés sous les auspices de la mairie. Cette approche communautaire devrait garantir une participation inclusive de toutes les parties prenantes et donnera une place prépondérante aux jeunes femmes.

Résultat 2 : Les conflits inter communautaires sont mitigés par des initiatives conjointes innovantes de gestion durable de l'environnement menées par les femmes et les jeunes (régénération du couvert végétal, promotion de l'utilisation des sources alternatives d'énergies).

Ce résultat vise la protection et la restauration du couvert végétal. La compétition pour les fourrages et la déforestation importante, du fait de la présence même du camp de Mbera et de la pratique de la collecte de bois pour la cuisine par les populations réfugiées et hôtes est une source de tensions entre communautés (cf. Analyse des conflits, *supra*). L'ambition de ce résultat est à la fois de donner une ampleur nouvelle aux campagnes de restauration du couvert végétal²¹ et de placer les femmes, et les jeunes, au cœur du processus. Les actions prioritaires menées ainsi que les campagnes de reboisement seront définies avec et par elles/eux et répondront à leurs attentes. Il ne peut y avoir d'action ambitieuse et durable de protection et de restauration du couvert végétal, et donc de développement communautaire et de paix verte, sans l'implication active de la majorité de la population.

Produit 2.1 : Les groupes de jeunes femmes et hommes réfugiés et des populations d'accueil sont formés et engagés dans les initiatives de restauration des milieux dégradés.

Activité 2.1.1. Mener une planification participative conjointe incluant les autorités locales, les comités villageois, les structures communautaires et associations pour une priorisation des interventions.

En s'appuyant notamment, mais pas exclusivement, sur l'étude relative à l'impact environnemental du camp de Mbera²², les femmes et les jeunes seront sollicités afin de

²¹ Au cours des dernières années, le HCR a financé le plantage de plus de 50 000 arbres autour du camp de Mbera, dont 40% environ ont survécu. Le projet vise à lui seul 20 000 plants viables (cf. annexe C, *infra*).

²² Etude environnementale de base sur le territoire du camp de M'bera et des villages environnants, 'En Haut', Bureau International du travail/UNHCR, octobre 2019

développer une planification participative conjointe, en mettant en avant l'inclusion des femmes et de la jeunesse. En lien avec la problématique de la paix verte, et ainsi de la préservation des milieux afin de réduire les risques d'atteinte à la paix. La priorité sera donnée aux activités visant à aménager et restaurer les bassins versants pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de protection naturelle en atténuant les effets du ruissellement (érosion) ; mettre en place et entretenir des réserves fourragères et des mises en défens clôturées à proximité des lieux de vie ; créer des zones de reboisement destinées à subvenir - durablement- aux besoins en bois d'ouvrage des habitants (plantation raisonnée d'eucalyptus pour les perches et les charpentes). La planification usera autant que faire se peut de techniques innovantes (cartographie participative, drones, photographie, etc).

Activité 2.1.2. Mettre en œuvre des activités identifiées comme prioritaires lors de la planification conjointe afin de garantir la restauration des milieux et la prévention des tensions liées à l'accès aux ressources naturelles.

La mise en œuvre des activités prioritaires se fera en étroite coordination avec les services techniques communaux et déconcentrés. Via les comités villageois, les clubs de femmes et les clubs d'enfants, les femmes et les jeunes joueront un rôle prééminent dans la mise en œuvre et le contrôle des actions menées.

Produit 2.2: Des opérations conjointes de reboisement sont organisées dans le cadre d'un partenariat durable entre les groupes de jeunes femmes et hommes, les collectivités territoriales, le Gouvernement et la Grande Muraille Verte.

Activité 2.2.1. Formation des femmes et des jeunes aux problématiques de la GMV afin qu'ils participent conjointement activement à la mise en œuvre des activités de sensibilisation du projet.

Le rôle des femmes, préalablement renforcées dans leur capacité d'action, de formation et de mobilisation (cf. Produit 1.1, *supra*) s'illustrera à travers cette activité par un appui aux activités liées à la Grande Muraille Verte afin d'en faire des acteurs clés de la paix verte. Ces femmes, travailleront de concert avec les jeunes et les institutions afin de valoriser les actions et projets de la GMV ainsi que les actions en faveur de l'environnement et la coexistence pacifique. Plus spécifiquement, les femmes participeront aux choix et modalités de mise en œuvre des activités permettant un reboisement des zones dégradées (cf. Activité 2.2.2, *infra*) et pourront jouer un rôle de premier ordre dans des campagnes de communication (par exemple en faveur de l'utilisation du gaz en lieu et place du bois mort pour la cuisine).

Activité 2.2.2. Soutenir le plantage d'arbres afin de contribuer au projet de la GMV dans les zones ciblées et définies conjointement avec les autorités locales et les communautés.

Les femmes et les jeunes contribueront concrètement au projet de la GMV²³. Plusieurs options seront explorées (cf. activité 2.2.1, *supra*) : création de fermes agricoles communautaires intégrées (FACI)²⁴, et/ou création d'une mini-pépinière par foyer²⁵, etc.

Les actions retenues répondront à deux critères essentiels :

- Placer les femmes au cœur de chaque projet (membres exclusifs des FACI, en charge des mini-pépinières, etc.).
- S'intégrer pleinement dans les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte²⁶.
- Fournir une réponse intégrée permettant la préservation des milieux (restauration, préservation, développement), le développement économique (projets verts générant des revenus) et renforçant la coexistence pacifique (projets conjoints et concertés).

Produit 2.3: L'accès des femmes aux infrastructures communautaires est amélioré grâce à la réhabilitation des points d'eaux, périmètres maraichers et fourragers

Ce produit vise la mise en place de solutions qui optimisent les effets positifs et évitent les effets négatifs sur la capacité des femmes à accéder aux services et aux possibilités économiques à travers l'exploitation des espaces et périmètres maraichers et fourragers, ainsi qu'un effet genre transformatif des rôles traditionnels conférés aux femmes. Pour parvenir à ce produit, le projet conduira une analyse comparative entre les sexes pour identifier les besoins et capacités des femmes dans la conception, la réhabilitation, la gestion et l'utilisation des infrastructures concernés. L'objectif étant d'assurer la participation des femmes des communautés cibles et de garantir l'essor des activités économiques.

Activité 2.3.1. Inventorier les infrastructures communautaires à réhabiliter

Le projet commanditera une étude inventaire des points d'eau existants au niveau des localités d'intervention et évaluera leur état et leur capacité à fournir une eau suffisante et de qualité pour mener des activités de développement. La même étude s'étendra sur la faisabilité pour la mise en place des périmètres maraichers et fourragers basée sur les conditions agro écologiques et la rentabilité économiques, et mènera un diagnostic organisationnel des comités de gestion des infrastructures avec un accent sur la consultation des groupements de femmes. L'étude examinera la dynamique entre les sexes et le temps passé par les femmes à aller chercher de

²³ Le tracé principal de la GMV ne passe pas par Bassikounou mais il a été convenu, lors de multiples réunions tenues en 2021 avec l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et M. le Wali qu'une branche passant par le camp sera créé. Cet engagement s'est notamment matérialisé par une vision commune ANGMV-UNHCR intitulé '*The Green project*'. Cette activité contribuera à la réalisation de cette ambition conjointe.

²⁴ Les FACI sont des coopératives de femmes exerçant une activité maraîchère et, le plus souvent, de production de volailles. Elles ont également en charge la mise en place d'une pépinière en échange du soutien reçu lors de leur création. Les plants issus de ces pépinières pourront servir les opérations de reboisement.

²⁵ Le projet pourra par exemple soutenir quelques centaines de foyers pour produire une cinquantaine de plants (15 plants par membres du foyer). Ces plants sont rachetés et plantés dans des espaces protégés (mis en défens), par exemple identifiés dans le cadre du Produit 2.1.

²⁶ L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, créée le 8 octobre 2013, dépend du Ministère mauritanien de l'Environnement et du Développement Durable et est l'agence en charge de réaliser en Mauritanie l'ambition de la Grande Muraille Verte (www.angmv-mr.org).

l'eau pour boire, cuisiner, se laver et d'autres activités telles que l'irrigation des parcelles maraichers et fourragers.

Activité 2.3.2. Soutenir la réhabilitation de points d'eau, de périmètres maraichers et fourragers.

Il s'agira de la réhabilitation et construction de nouveaux systèmes AEP. Pour les périmètres maraichers et fourragers, ceci se fera avec un apport de matériel de protection (clôture des parcelles), la mise en place d'unités de stockage et de conservation de produits (légumes, lait, viande), de motopompes d'utilisation simplifiée par les femmes (exemple : pompes à pédale) pour faciliter l'irrigation des parcelles, engins à deux roues. Le projet veillera à la répartition équitable des parcelles entre les femmes réfugiées et celles des communautés hôtes. Le projet prévoit l'embauche et la formation de 100 femmes des villages cibles pour participer à la réhabilitation, entretien et réparation, des infrastructures

Activité 2.3.3. Mettre en place et/ou redynamiser les comités mixtes de gestion des infrastructures réhabilités

Des pools de femmes et d'hommes seront mis en place ou redynamisés en fonction des recommandations issues du diagnostic organisationnel des comités de gestion des infrastructures. Les comités ainsi redynamisés et dirigés par les femmes seront formés sur les principes de gestion des infrastructures socio-collectives, en vue de minimiser les risques d'exclusion d'une partie des exploitants des services de l'infrastructure, de réduire les conflits et garantir la durabilité.

Produit 2.4 Les énergies alternatives vertes sont promues par les femmes et les jeunes en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles

Activité 2.4.1. Former les femmes à la gestion de base des déchets selon l'opportunité environnementale

Il s'agira de capaciter les femmes dans la collecte et le tri des déchets les plus présents dans leur environnement. Par la suite elles seront renforcées en capacités sur les méthodes de transformation des différents types de déchets.

Activité 2.4.2. Appui des femmes à la transformation des déchets solides et organiques via des petites subventions. Il s'agira pour les femmes d'utiliser les déchets transformés pour un usage ménager (charbon de cuisson) et/ou agricole (compost) comme moyen alternatif de réduction des pressions sur les ressources naturelles

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

La Moughataa de Bassikounou située à l'extrême sud-est de la Mauritanie est une zone rurale semi-aride qui accueille depuis 2012 une importante population de réfugiés provenant principalement du Mali voisin et souffre depuis lors de tensions croissantes liées à l'accès aux ressources naturelles.

Malgré la conclusion d'accords de paix au Mali en juin 2015, la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays continue de provoquer des déplacements de populations et des flux de réfugiés vers la Mauritanie. La Moughataa de Bassikounou continue de connaître des arrivées importantes de réfugiés, avec une population de plus de 67 000 personnes en juillet 2021. Selon les projections du HCR, aucun retour à grande échelle des réfugiés vivant dans le camp n'est prévu en raison de l'expansion des zones d'insécurité dans la région. La population du camp pourrait atteindre 70 000 réfugiés en 2022, créant une concentration de population sans précédent dans la région. Les récents développements sécuritaires au Mali risque de déstabiliser davantage la situation au nord du pays, ce qui rend encore plus urgent la promotion de la coexistence pacifique entre les communautés dans les régions frontalières entre la Mauritanie et le Mali.

Une attention particulière sera accordée au processus de sélection des bénéficiaires du projet afin qu'il soit transparent et dûment communiqué à toutes les parties prenantes, notamment dans le contexte des communautés sujettes aux conflits. Les interventions conjointes précédentes du HCR dans la région ont confié le processus de sélection à un comité de sélection dont les membres comprennent les autorités locales mauritaniennes, des représentants des jeunes des deux communautés et de différents groupes ethniques, des ONG, ainsi que le personnel de différentes agences des Nations Unies. Ce système s'est avéré efficace et sera à nouveau utilisé pour ce projet.

La sélection des bénéficiaires directs respectera la participation égale et équilibrée des différents groupes ethniques et communautés. Ceci contribue à limiter les effets négatifs induit par l'intervention en limitant les tensions entre communautés. En outre, afin de garantir le principe de ne pas nuire, la bonne information et la communication avec les communautés à travers les relais communautaires constitueront un élément clé. De même, les leçons tirées des interventions précédentes seront prises en compte (modalités de sélection, communication, relations avec les structures communautaires et les institutions, mécanisme de participation communautaire etc.). Enfin des mécanismes de plainte (table de litiges) garantiront la redevabilité auprès des bénéficiaires. Enfin, l'intervention s'attachera à limiter l'effet de dépendance à travers une stratégie de sortie clairement définie en amont et communiquée aux bénéficiaires. Etant donné que ce volet ambitionne d'initier des changements clés au niveau des comportements afin de réduire durablement les conflits causés par la pression accrue sur les ressources, le projet ciblera les leaders jeunes et femmes réfugiés et des communautés hôtes (y compris les femmes marginalisées et vivant avec handicap) des communautés.

Les bénéficiaires directs de cette intervention seront les femmes et les jeunes. Le projet ciblera au total 5000 bénéficiaires directs dont 2000 hommes et de jeunes garçons âgés de 18-24 ans (40%), 3000 de femmes et de jeunes filles (60%). Les bénéficiaires indirects seront l'ensemble des communautés (populations en général) vivant dans les départements ciblés.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats,

expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Voici comment les différents bénéficiaires du projet seront concernés par les diverses interventions :

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation :	PNUD	PBF Divers	Couverture nationale		
Partenaires d'exécution : OSC					
Organisation bénéficiaire : PNUD		PBF Divers	Couverture nationale	40	
Partenaires d'exécution : OSC					
Organisation bénéficiaire :	HCR +20 M USD	PBF Divers	Couverture nationale	120	
Partenaires d'exécution :					

Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet sera mis en œuvre par le PNUD et le HCR, avec le PNUD qui assure le lead et la coordination du projet. En effet un partenariat, une collaboration fructueuse existe entre le PNUD et le gouvernement sur les questions environnementales et de prévention des conflits. Le PNUD assurera ainsi la coordination globale et le rapportage du projet et recrutera ainsi en son sein le/la coordinateur/trice du projet.

Le projet fera partie du portfolio PBF et rentrera dans le cadre du comité de pilotage, il sera mis en œuvre en coordination étroite avec le Secrétariat Technique PBF dans le pays. Un comité technique pour le projet sera mis sur pieds pour veiller aux réunions régulières de

coordination, la planification, la gestion des problèmes, les interactions conjointes avec la contrepartie nationale, avec les bénéficiaires, etc. Ce comité technique rendra régulièrement compte au Comité de pilotage national mis sur pied pour suivre et coordonner les projets de consolidation de la paix.

A cela s'ajoutera la supervision stratégique du comité de pilotage du PBF créé en septembre 2021, qui permettra de garantir la cohérence du projet avec les orientations du PBF en matière de consolidation de la paix. En accord avec ses termes de référence, le comité contribuera à assurer le lien avec les principaux Partenaires Techniques et Financiers actifs en matière de consolidation de la paix en Mauritanie afin d'assurer un effet catalytique des interventions. Le comité participera au suivi du projet afin de s'assurer de sa contribution programmatique au renforcement du processus de la consolidation de la paix. Les rapports d'avancement semestriel seront également soumis au comité de pilotage.

Une Unité de gestion du Projet sera créée et basée au sein de l'agence de coordination (PNUD), elle sera constituée d'un/une coordonnateur spécialiste en cohésion sociale et infrastructures locales de paix (plein temps), d'une spécialiste en genre (plein temps), de deux agents de mobilisation communautaire (plein temps), et d'un spécialiste en structuration de la jeunesse (Moitié temps), d'un/e assistant/e administratif/ve et financier. Cette équipe sera appuyée par les équipes techniques respectives du PNUD et du HCR. Les aspects de communication et de suivi-évaluation seront gérés par les collègues en charge de ces questions au sein des agences récipiendaires. L'évaluation externe se fera à la fin du projet.

L'Expert/e en genre sera principalement responsable de la formation de l'équipe de gestion du projet sur l'intégration du genre et l'équité, la finalisation d'outils de planification stratégique et opérationnelle intégrant le genre, et la facilitation des interventions d'ensemble du projet afin d'optimiser l'impact des interventions sur les femmes qui sont les principales bénéficiaires du projet.

- b) La coordination du projet va assurer du respect de la vision de l'intervention, la clarté des objectifs, les responsabilités des partenaires et la transparence inclusive. La gestion de projet se concentrera sur les résultats définis conjointement. Entre autres la coordination aura pour objectif l'introduction et le respect des flux d'informations qui garantissent une mise à jour et un engagement constant des partenaires. Compte tenu du contexte sensible et difficile du projet, les informations seront essentielles pour assurer la sécurité de tous les acteurs. Une revue semestrielle participative du projet sera un baromètre pour apprécier le niveau d'appropriation et de succès de l'intervention.
- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Une dégradation de la sécurité ou une situation d'instabilité. Par exemple, un accès restreint aux zones du projet	Elevé	En collaboration étroite avec le Département de la sûreté et de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS) et les autorités locales, la situation sera examinée à intervalles

		<p>réguliers pour anticiper les menaces sérieuses pour la sécurité. Les ajustements nécessaires seront décidés en fonction de cette évaluation pour ce qui est des activités opérationnelles. Il faut noter que ces dernières seront majoritairement implémentées par des organisations locales. Pour les activités de recherche, consultation et formation, elles pourraient être modulées pour faire face à ce risque.</p>
COVID-19	Moyen	Adaptation des activités de mise en œuvre (continuité, réorientation, suspension) répondant au respect des normes sanitaires et mesures barrières en vigueur
Manque de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet	Faible	Réunions de coordination trimestrielles et réunions supplémentaires si nécessaire. Missions trimestrielles conjointes de suivi du projet. Reporting constant au Bureau du Coordonnateur Résident
Les contraintes opérationnelles (enclavement) entravent la concrétisation de certains engagements, en particulier l'accès	Moyen	Le recours à des partenaires (ONG, OSC) ayant un bon enracinement au niveau local et, si nécessaire, y déployer une expertise technique appropriée pour l'encadrement technique nécessaire (Équipes du projet)
Risques sociaux : les femmes pourraient se voir refuser un rôle dans la prise de décision au sein des mécanismes de concertation, ce qui pourrait renforcer les inégalités et causer préjudice quant aux attentes des femmes.	Moyen	L'équité entre les sexes est au centre de l'approche par la participation des femmes aux mécanismes de médiation et de résolution des conflits, ainsi que dans la prise en compte des intérêts sexospécifiques dans les actions à mener.

Risques sociaux : l'intervention peut entraîner des risques sociaux / familiaux si les intérêts des deux communautés qui cohabitent ne sont pas pris en compte de manière équitable	Moyen	La cohésion sociale est au centre de l'intervention. Le projet œuvrera par la sensibilisation pour mettre en exergue la poursuite des intérêt communs des deux communautés.
--	-------	---

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un plan consolidé et détaillé de mise en œuvre des activités et des moyens de suivi sera mis en place au plus un mois après le début du projet et sa mise en œuvre sera assurée par le/la Coordonnatrice du projet. Ce plan servira de base pour le suivi du projet à travers les outils mandataires suivants :

- Les rapports d'étape trimestriels (rapports requis par le PBF) ;
- Le rapport annuel et le rapport final incluant un rapport narratif et financier ;
- Une revue annuelle de la qualité de mise en œuvre du projet ;
- Les missions conjointes de terrain ;
- Une évaluation indépendante qui sera menée trois mois avant la fin du projet ;
- Etc.

Les rapports consolidés seront préparés par l'équipe de projet sur la base des rapports produits à temps par les agences bénéficiaires. Les activités de suivi seront assurées conjointement par les agences bénéficiaires et l'équipe du projet à travers un mécanisme participatif et des visites conjointes de terrain, ainsi que des réunions périodiques avec les bénéficiaires.

Un plan de suivi/évaluation sera mis en place par la coordination du projet afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats, identifier les éventuelles difficultés et proposer des mesures correctrices pour l'amélioration de la performance du projet. Afin de lancer rapidement les activités du projet, un suivi fréquent sera instauré dès le début du projet ; suivi de visites trimestrielles pendant toute la durée restante du projet.

La collecte des données et leurs mises à jour se feront à travers les outils appropriés.

L'évaluation externe sera couverte par le budget du projet à hauteur de 15 000 USD.

La coordination du projet veillera à ce que les rapports semestriels dus à PBF ainsi que le rapport final en fin de projet, consolidés, soient produits, puis transmis au PBSO à échéance.

Montant alloué au suivi et évaluation est de 75000 USD.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité du projet va se faire à travers la poursuite des activités de développement et de consolidation de la paix par les membres de la communauté, incluant la participation des femmes et des filles, une fois cessé l'appui extérieur. Ceci implique la création d'un environnement propice à la promotion de la durabilité environnementale et à leur participation à tous les niveaux de planification du projet, depuis le début du projet.

Le niveau d'appropriation des OSC locales et communautaire et les autres acteurs qu'ils soient gouvernementaux, humanitaires est également un déterminant dans la durabilité du projet

Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs engagés, la formation des acteurs et prestataires de services facilitera le passage à l'échelle et la pérennisation des interventions

Afin de susciter l'engagement politique et financier d'autres partenaires sur la problématique le projet travaillera au plaidoyer en direction des acteurs de consolidation de la paix présents sur le terrain, fera des plaidoyers en vue du renforcement des capacités techniques et financières des OSC et des institutions gouvernementales.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux

de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		x	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	x		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		x	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.		x	
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		x	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: Le rôle des femmes hôtes et réfugiées de la Moughataa de Bassikounou est renforcé au sein des mécanismes locaux de prévention des conflits, de médiation et de cohésion sociale pour une meilleure gestion des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a Taux de représentativité des femmes hôtes et réfugiées aux mécanismes locaux de prévention des conflits et de médiation Rôle des femmes dans</p> <p>Niveau de référence: AD Cible: 35% (50% hôtes, 50% réfugiées)</p>	Liste des membres des mécanismes locaux	
		<p>Indicateur 1 b Amélioration de la prise de conscience des groupes de femmes hôtes et réfugiées sur leur rôle et potentialités en matière de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence: AD Cible: 70%</p>	Rapport de sondage	
		<p>Produit 1.1 Les mécanismes de dialogue locaux inclusifs existants sont renforcés en matière de médiation et de prévention des conflits autour des questions environnementales et de pressions d'accès et gestion des sur les ressources naturelles et garantissent la participation pleine et effective des jeunes femmes</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre de mécanismes locaux inclusifs et effectifs en matière de diminution des conflits intercommunautaire identifiés et renforcés Niveau de référence: 0 Cible: 14</p>	Rapports de formation/du projet Plan d'action des mécanismes locaux
	<p>Produit 1.2 Les groupes de femmes hôtes et réfugiées sont techniquement renforcés pour impulser la cohésion sociale au travers de leurs structures organisationnelles et des interventions autour des défis environnementaux</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre d'Éducatrices sociales" formées et capables de prendre en charge la formation et l'assistance technique, et de suivre et conseiller les femmes en matière organisationnelle et environnementale. Niveau de référence :0 Cible: 50</p>	Rapport des formations des formateurs/trices et listes des bénéficiaires	
		<p>Indicateur 1.2.2</p>	Rapports de formation Rapports d'activités des Organisations	

		Nombre d'Organisations Communautaires de Base (OCB) des femmes hôtes et réfugiées capables de régler les conflits pacifiquement Niveau de référence: 0 Cible: 10	Communautaire de Bases sur la médiation.	
		Indicateur 1.3.1 Nombre d'initiatives des femmes et des jeunes 'champion/nes de la paix verte' accompagnées Niveau de référence: 0 Cible: 12	Rapport du projet Liste des initiatives 'champion/nes de la paix verte'	
		Indicateur 1.3.2 : Nombre de volontaires environnementaux communautaires femmes et jeunes des communautés hôtes et réfugiées Niveau de référence : 0 Cible : 50 (50% H, 50%F)		
<p>Résultat 2: Les conflits inter communautaires sont mitigés par des initiatives conjointes innovantes de gestion durable de l'environnement menées par les femmes et les jeunes (régénération du couvert végétal, promotion de l'utilisation des sources alternatives d'énergies)</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.5: Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités</p>		Indicateur 2 a : Perception des communautés de la réduction des pressions sur les ressources naturelles existantes grâce aux initiatives du projet Niveau de référence: 0 Cible: 30 %	Rapport de sondage	
		Indicateur 2 b % de groupes de femmes qui estiment avoir été pleinement associés aux initiatives de restauration du couvert végétal et de développement communautaire Niveau de référence: 0 Cible:70%	Rapport de sondage	
	Produit 2.1 Les groupes de jeunes femmes et hommes réfugiés et des	Indicateur 2.1.1 Nombre de planification communautaire conjointe (PCP) relatives à la restauration des milieux dégradés	Rapports des PCP	

<p>individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p> <p>16.1: Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p> <p>16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	populations d'accueil sont formés et engagés dans les initiatives de restauration des milieux dégradés	Niveau de référence:0 Cible: 7 (60% des 12 sites villageois)		
		Indicateur 2.1.2 Nombre d'initiatives environnementales prioritaires mis en œuvre	Rapports du projet Liste des initiatives mises en œuvre	
		Niveau de référence:0 Cible :7		
	Produit 2.2	Indicateur 2.2.1 Nombre de participants à la campagne de sensibilisation sur la GMV Niveau de référence:0 Cible: 400	Rapports du projet	
	Des opérations conjointes de reboisement sont organisées dans le cadre d'un partenariat durable entre les groupes de jeunes femmes et hommes, les collectivités territoriales, le Gouvernement et la Grande Muraille Verte	Indicateur 2.2.2 Nombre de plants repiqués et viables à la clôture du projet Niveau de référence: 0 Cible: 15 000	Rapports du projet Liste des sites de repiquage Rapport d'évaluation de la survie des plants Photos/imagerie drones	
	Produit 2.3	Indicateur 2.3.1 Nombre d'infrastructures réhabilitées selon les perspectives sexospécifiques des femmes Niveau de référence:0 Cible:7	Liste des infrastructures	
	L'accès des femmes aux infrastructures communautaires est amélioré grâce à la réhabilitation des points d'eaux, périmètres maraichers et fourragers	Indicateur 2.3.2 Nombre de femmes formées pour participer à la réhabilitation, entretien, gestion et réparation des infrastructures Niveau de référence: 0 Cible: 100	Rapport des formation et liste de présence	
		Indicateur 2.3.3 pourcentage de femmes dans les comités de gestion des infrastructures Niveau de référence:0 Cible:50%	Liste des membres des comités désagrégée par sexe	
Produit 2.4	Indicateur 2.4.1 2.4.1. Nombre de groupe de femmes réfugiées et hôtes formées à la gestion de base et à la transformation des déchets Niveau de référence:0 Cible:20	Rapport de formation et liste de présence désagrégée par sexe		
Les énergies alternatives vertes sont promues par les femmes et les jeunes en vue de réduire la pression sur les ressources naturelles				

		2.4.2. Pourcentage des femmes hôtes et réfugiées formées ayant opté pour des alternatives sûres (source : enquête) Niveau de référence:0 Cible:50%		
--	--	---	--	--

For MPTFO Use

Totals				
	HCR	PNUD	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 164,205.61	\$ 140,000.00	\$ -	\$ 304,205.61
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ -	\$ 37,663.55	\$ -	\$ 37,663.55
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
4. Contractual services	\$ -	\$ 180,000.00	\$ -	\$ 180,000.00
5. Travel	\$ -	\$ 50,000.00	\$ -	\$ 50,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 440,000.00	\$ 340,000.00	\$ -	\$ 780,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ 50,000.00	\$ -	\$ -	\$ 50,000.00
Sub-Total	\$ 654,205.61	\$ 747,663.55	\$ -	\$ 1,401,869.16
7% Indirect Costs	\$ 45,794.39	\$ 52,336.45	\$ -	\$ 98,130.84
Total	\$ 700,000.00	\$ 800,000.00	\$ -	\$ 1,500,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	HCR	PNUD	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 490,000.00	\$ 560,000.00	\$ -	\$ 1,050,000.00	70%
Second Tranche:	\$ 210,000.00	\$ 240,000.00	\$ -	\$ 450,000.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 700,000.00	\$ 800,000.00	\$ -	\$ 1,500,000.00	